



CERCLE DE TIR AVIA OFFENBERG CLUB **FLORENNES**

Merlemont, le 26 Oct 2021

Le Directeur de tir

PROCOLE ***Encadrement des activités physiques et sportives***

WALLONIE

Le CST deviendra obligatoire à partir du 1er novembre 2021 jusqu'au 15 janvier 2022 selon les règles qui seront reprises dans décret ;

Ce protocole prend cours à dater 01 Novembre 2021

- 1) Faites-vous vacciner.
- 2) Lavez-vous les mains régulièrement.
- 3) Des symptômes suspects ? Restez chez vous et contactez votre médecin.
- 4) Privilégiez le plein air.
- 5) Aérez et ventilez vos intérieurs.

Règles générales

Toutes les activités physiques et sportives sont autorisées tant en indoor qu'en outdoor

Les activités en extérieur sont toujours à privilégier.

Le port du masque est à nouveau rendu obligatoire en Fédération Wallonie Bruxelles, en dehors de la pratique sportive.

Les activités en intérieur peuvent avoir lieu :

Les entraînements, les compétitions, les tournois et championnats sont autorisés.

Il n'y a plus de limite sur le nombre de participants/sportifs que ce soit dans le sport libre ou organisé.

Précisons également que dans une infrastructure sportive intérieure, qu'il s'agisse d'un événement rassemblant plus ou moins de 50 personnes, le COVID Safe Ticket est obligatoire pour tous.

Une exception est accordée aux établissements sportifs d'une superficie d'au moins 400m² et de minimum 7 mètres de hauteur et **qui possèdent une ventilation mécanique ou des portes et fenêtres** (Ventilation du 100 mètres) pouvant s'ouvrir vers l'extérieur.

Dans ces espaces, le CO2 mètre n'est pas obligatoire mais recommandé. Dans tous les cas, ces établissements veillent à ce que leur ventilation soit conforme aux recommandations relatives à la mise en œuvre pratique et au contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de COVID-19

Le recours au Covid Safe Ticket dépendant de la compétence des Régions,

En conclusion :

Pour notre Club, pratiquez comme suit :

- **Lavez-vous les mains régulièrement, utilisez le matériel de désinfection mis à votre disposition.**
- **Porter votre masque lors de vos déplacements en milieu clos (cafétéria).**
- **Gardez votre distance de sécurité.**
- **Evitez des rassemblements.**
- **Soyez en possession du format papier du CST si un contrôle devait éventuellement se faire.**
- **Des symptômes suspects ? Restez chez vous et contactez votre médecin.**
- **Privilégiez le plein air.**

Soyez vigilant et attentif pour vous mais également pour les autres

Pour le comité de l'AOC.
D.BRUYERE
Directeur de Tir